MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Dossier de presse

Contrat local de propreté

Un contrat gagnant-gagnant pour améliorer la propreté

Mardi 15 juillet 2014

Siège de MPM – Pharo - Marseille

Contact presse MPM

Tél. 04 88 77 62 54 / 49 - Mobile : 06 32 87 51 18 contact.presse@marseille-provence.fr

SOMMAIRE

MPM s'engage - volet interne

- *La Proximité : agir à une échelle connue de tous*

  Les maires au cœur du dispositif

  - *Une approche territoriale sur un périmètre géographique homogène*
  - *Regrouper les moyens humains et matériels*

- *Travailler mieux et travailler plus longtemps*

  Mettre un terme aux dérives du fini-parti

  - *Journée type de collecte / Journée type de propreté*
  - *Journée type agent de maîtrise*

  Améliorations attendues

  - *Qualité et sécurité du travail*
  - *Deux tournées de collecte*
  - *Refonte des collectes*

- *Moderniser les pratiques managériales*

  - *Clarifier les missions, les procédures de travail et les règles*
  - *Réaffirmer le rôle central des managers*
  - *Motiver les personnels, valoriser les métiers et communiquer*

Tout le monde s'engage - volet externe

- *MPM animateur d'une démarche globale*

  - *Une démarche au plus près des citoyens*
  - *Une approche globale – Les comités de pilotage et de suivi de la propreté*

- *Faire s'engager les acteurs publics et privés*

  - *Faire travailler ensemble les acteurs publics*
  - *Une logique d'engagements réciproques pour mobiliser les acteurs privés*

- *Garantir le respect des engagements dans la durée et dans la transparence*

  - *Un dispositif de suivi systématique*
  - *Actualiser la réglementation (collecte/propreté)*
  - *Informer et associer les citoyens*
  - *Sanctionner les comportements non vertueux et valoriser les bonnes pratiques*

Le contrat local de propreté

Un contrat gagnant-gagnant pour améliorer la propreté

Parce que depuis des années les attentes des citoyens sont très fortes, rendre la ville plus propre est une priorité majeure pour le Président de MPM Guy Teissier. Lors de son discours d'investiture, il a indiqué qu'il souhaitait qu'une délibération définissant les grands principes applicables en matière de collecte et de propreté soit votée cet été. Conformément au calendrier annoncé, le contrat local de propreté va être présenté pour approbation au Conseil de communauté le 18 juillet.

Le contrat local de propreté concerne tous les acteurs de la propreté urbaine et répond à une logique d'engagements réciproques. Car la responsabilité de la propreté n'incombe pas seulement aux services qui en ont la charge, mais bien à **l'ensemble des administrés, professionnels et particuliers, présents sur un territoire.**

Rendre plus performant le dispositif de collecte et de propreté pour améliorer la qualité du service rendu est une nécessité. Les différentes mesures concernant MPM en tant qu'opérateur de la propreté sur le territoire font l'objet d'un rapport spécifique déclinant l'organisation des services, l'augmentation des horaires de travail et la modernisation des pratiques managériales. Elles constituent **le volet interne du contrat local de propreté**.

En même temps, les résultats obtenus seront d'autant plus perceptibles par la population et par l'opinion publique que les efforts seront partagés, dans le cadre d'une démarche d'amélioration globale où **chacun devient acteur de la propreté**. Une fois le principe entériné par le vote pourra démarre la **phase de contractualisation** proprement dite avec les différents protagonistes. Pour s'assurer de l'impact des mesures et du respect des engagements pris, **le suivi régulier** s'avère primordial. Il sera **rendu public dans la durée et en toute transparence**. C'est l'objet du **volet externe du contrat**.

Le contrat local de propreté concrétise une **véritable ambition et une volonté partagée** de prendre à bras-le-corps les difficultés pour **trouver des solutions et améliorer progressivement** les choses. Ainsi, collectivement et en toute responsabilité, l'ensemble des acteurs de la propreté pourront « **gagner ensemble** » cette bataille hautement symbolique d'un territoire à nouveau attractif et rayonnant.

MPM s'engage
Volet interne

Si la propreté est l'affaire de tous, **rendre plus performant le dispositif de collecte et de propreté de MPM pour améliorer la qualité du service rendu** est une nécessité. C'est l'objet du rapport soumis au vote du Conseil communautaire qui concerne directement **l'organisation des services et les horaires de travail des agents de MPM**. Ce document décline les engagements relevant de la communauté urbaine, et donc les mesures du contrat local de propreté pour répondre aux **exigences de qualité et d'efficacité du service public.**

Le volet interne du contrat local de propreté s'oriente selon trois axes principaux :

- **La proximité**, avec une approche territoriale globale de la propreté, **en coordination avec les mairies de secteurs et les communes**;
- **L'augmentation et l'harmonisation des horaires de travail** des agents en charge de la collecte et de la propreté ;
- **La modernisation des pratiques managériales**.

1. La proximité : agir à une échelle connue de tous

Les maires au cœur du dispositif

Responsabiliser les échelons de proximité et donner aux maires/maires de secteur un rôle plus affirmé dans la définition et la supervision du dispositif propreté sur leur territoire, voilà le choix que fait aujourd'hui MPM. L'objectif est clair : améliorer l'efficacité du système et la qualité du service rendu.

1.1 Une approche territoriale sur un périmètre géographique homogène

C'est **au plus près du terrain, au niveau de la mairie/mairie de secteur** que sera animée et suivie l'amélioration globale de la propreté. Cette démarche prendra la forme d'un **comité réunissant périodiquement tous les acteurs concernés**.

Un **lien privilégié sera établi entre l'élu référent du secteur et le correspondant territorial de MPM** (responsable de division de la Direction de la Propreté Urbaine). Des contacts opérationnels réguliers seront entretenus autant que de besoin.

Faire coïncider l'organisation des équipes en charge de la propreté avec le périmètre géographique des mairies de secteurs est une autre nouveauté de la réorganisation interne. Cela va faciliter la coordination entre les mairies/mairies de secteurs et les équipes de MPM chargées de la propreté.

Cette organisation, qui existe déjà dans les autres communes membres de MPM (une antenne DPU sur leur territoire), alignera ainsi Marseille sur un fonctionnement harmonisé.

1.2 Regrouper les moyens humains et matériels

- **Une affectation territoriale des cantonniers**

  A ce jour, les mairies de secteur ou les représentants de la population n'ont pas une connaissance claire des moyens de propreté manuelle affectés à leur territoire.

  Il s'agit désormais de leur donner cette vision en **stabilisant l'effectif et la composition des équipes par secteur.** Cette connaissance précise des ressources et de leur évolution dans le temps permettra de **bâtir le dispositif le plus approprié** au regard des moyens disponibles. **L'objectif est d'accroître progressivement par redéploiement le nombre de cantonniers.**

  ⇔ **Transparence sur l'effectif théorique des cantonniers par secteur** et affichage de la fréquence théorique de nettoiement des voies;

  ⇔ **Information sur la présence effective des agents par zone**, avec notamment l'utilisation des outils de gestion du temps ;

  ⇔ **Réunions régulières** pour analyse des dysfonctionnements et priorisation des actions.

- **Une propreté mécanisée territorialisée**

A ce jour, les moyens de propreté mécanisée sont mutualisés au sein de logistiques rattachées aux différents services territoriaux, en charge de plusieurs arrondissements.

Désormais, la propreté mécanisée sera positionnée à l'échelon des mairies/mairies de secteur. L'objectif est d'optimiser l'utilisation des machines et de mener un travail de proximité sous la pleine autorité des responsables territoriaux.

⇔ Cela permettra aux élus et à la population de disposer d'une information précise sur le nombre de machines affectées, les missions confiées et les moyens réellement mis en œuvre chaque jour.

- **Enlèvement des encombrants et des jets clandestins**

L'objectif est d'adapter les structures existantes pour permettre une prise en charge territorialisée des jets clandestins et des enlèvements d'encombrants sur rendez-vous, avec une mutualisation des moyens et de l'activité.

En outre, pour une **meilleure réactivité** et une meilleure qualité de tri, les bennes à ordures ménagères poids lourds actuelles seront **remplacées par des bennes entrepreneurs VL**.

- **La prise en compte des spécificités du secteur et de la saisonnalité**

Toujours dans une logique de proximité, et dans le cadre des moyens humains alloués au secteur (moyens permanents et/ou temporaires), le contenu des prestations de propreté délivrées pourra être adapté aux spécificités identifiées dans le diagnostic territorial et aménagé en fonction des phénomènes saisonniers : feuilles mortes, plages…

Calendrier et modalités de mise en œuvre

Cette approche territoriale et globale sera mise en œuvre de manière progressive dans un calendrier resserré.

- **Les comités de pilotage et de suivi de la propreté** (CPSP) seront installés dans l'ensemble des mairies de secteur et des communes à l'automne 2014.

- **L'organisation-cible du dispositif de propreté à Marseille** sera mise en place fin septembre 2014 sur les arrondissements 1/7, 6/8 et 9/10 ; les autres arrondissements seront ensuite déployés progressivement et la généralisation sera effective au plus tard en janvier 2015.

2. Travailler mieux et travailler plus longtemps

Mettre un terme aux dérives du fini-parti

Il convient de mettre un terme aux dérives du « fini parti » tel qu'il est pratiqué actuellement qui se révèlent très pénalisantes pour les agents eux-mêmes, pour le budget de la communauté urbaine et pour l'efficacité du service public.

L'augmentation et l'harmonisation du temps de travail répondent ainsi à un triple objectif de préservation de la santé des agents (diminution des accidents de travail), de maîtrise des coûts et de qualité du service rendu.

Elles se concrétisent par la définition de journées-types opposables aux agents et adaptées aux spécificités de chaque secteur et de chaque métier.

Pour chacun, ces principes généraux seront déclinés sous forme de notes de services décrivant très précisément la journée-type et les horaires adaptés aux spécificités des secteurs et des métiers.

2.1 Journée-type de collecte (ordures ménagères et collecte sélective)

Une journée-type théorique de collecte de 7h30 est définie quel que soit le cycle de travail des agents. Cette journée-type est organisée en 3 séquences :

- Prise de poste (habillage, préparation, prise de consignes) : 30 minutes
- Activité de collecte (y compris temps de pause) : 6h30 maximum
- Fin de vacation (retour, signalement d'anomalies, douche) : 20 minutes

Le temps de collecte se décompose de la façon suivante :

Intervention n°1	5h
Pause	
Intervention n°2	
Intervention n°3	1h30

Sous réserve que la collecte soit achevée pour l'ensemble du secteur, et après vérification sur le terrain par la maîtrise de la qualité du travail effectué, le chef de secteur a la possibilité de libérer les chauffeurs et les agents de collecte à l'issue de la seconde intervention ou au cours de la troisième.

Le temps résiduel (10 minutes par jour) représente une enveloppe annuelle d'environ 33 heures qui sera consacrée à la formation, à la prévention des risques, à la vie du service...

2.2 Journée-type de propreté (manuelle, mécanisée et encombrants)

La journée-type pour l'ensemble des agents chargés de la propreté est de 7h30. Elle est divisée en plusieurs séquences de travail, dont une prise de poste de 30 minutes et une pause de 20 minutes, à un horaire précis selon les métiers, et en un lieu identifié.

Les interventions sur le terrain (départ secteur) représentent a minima 75% du temps de travail total (ex : 5h30 pour une vacation de 7h30).

2.3 Journée-type agent de maîtrise

Afin de garantir un travail de qualité, il est nécessaire d'organiser de manière précise le travail de la maîtrise afin de s'assurer qu'une part importante de son temps de travail est consacrée à des **activités de terrain et de contrôle (à hauteur de 70%** soit 5 heures), le reste correspondant à des tâches administratives.

La journée-type pour les agents de maîtrise est de 7h30. Elle est divisée en plusieurs séquences, dont une prise de poste de 30 minutes et une pause de 20 minutes. Le contrôle doit permettre de vérifier la bonne application des consignes et la qualité du travail, et le cas échéant de renvoyer des moyens sur des zones le nécessitant. A l'issue de la fin de collecte, l'agent de maîtrise doit également effectuer un contrôle lié à la maintenance du matériel (roulant et postes fixes).

Les améliorations attendues

Le temps de travail supplémentaire ainsi dégagé par rapport aux pratiques actuelles va apporter plusieurs bénéfices :

- **améliorer la qualité et la sécurité du travail** par un ralentissement du rythme de la collecte**.** Une benne-étalon effectuera la tournée « modèle » afin d'amorcer une méthode de travail fondée sur de bonnes pratiques, garantissant l'intégrité physique des agents, et une qualité de travail conforme aux attentes des usagers. Cette démarche sera d'abord engagée sur les arrondissements périphériques à compter de janvier 2015.
- **généraliser le principe de 2 interventions par vacation**, la seconde pouvant être, selon les secteurs, consacrée à de **la « repasse »** (particuliers ou commerçants du centre ville), à une **deuxième tournée**, à des prestations de collecte sélective…
- **accroître le temps de présence des agents de maîtrise**, notamment sur le terrain, pour **s'assurer de la qualité et de la sécurité du travail effectué**. Ainsi, l'agent de maîtrise disposera de moyens humains, conformément à la journée-type, qu'il pourra renvoyer intervenir si nécessaire ;
- **redéployer progressivement des postes de la collecte vers la propreté** (cantonniers supplémentaires). Les gains attendus dès fin 2014 sont de **9 postes de travail** (3 bennes) sur les arrondissements du 1er au 8e, ce qui permettra au fur et à mesure des départs des agents de collecte de **redéployer environ 18 postes** vers la propreté;

- **amplifier et accélérer ce mouvement par des évolutions techniques** (déploiement de la collecte latérale en centre ville) et/ou par une réflexion à conduire avec les élus et les usagers sur les fréquences de collecte. A ce titre, une **refonte des fréquences de collecte** pourrait se baser sur une fréquence de 7 jours sur 7 pour les noyaux villageois, et de 4 jours par semaine dans les zones pavillonnaires (mise en œuvre à compter de 2015).

3. Moderniser les pratiques managériales

3.1 Clarifier les missions, les procédures de travail et les règles

La qualité du travail et la performance du dispositif de propreté peuvent parfois pâtir du manque de **clarté des responsabilités de chacun** et d'une formalisation insuffisante des règles applicables et des consignes de travail. Il conviendra donc de procéder à une **actualisation du règlement intérieur** de la DPU pour l'ensemble des métiers et des niveaux hiérarchiques.

La formalisation des règles relatives aux ressources humaines et des procédures applicables, ainsi que des consignes de travail, pourra également être faite soit à travers ce règlement, soir par notes de service. La supervision de leur application devra faire partie intégrante des missions dévolues à la chaîne hiérarchique et être intégrée pour l'évaluation des agents.

3.2 Réaffirmer le rôle central des managers

- Clarification et formalisation des missions de l'encadrement ;
- Recherche progressive du juste dimensionnement de la ligne managériale et recrutement des profils adéquats ;
- Professionnalisation des managers par la formation initiale et continue, l'accompagnement et l'évaluation.
- Créer une dynamique collective en affichant un **objectif de certification du dispositif de collecte et de propreté à l'horizon de 3 ans.**

Outre la formalisation des procédures et des consignes, un suivi précis devra être mis en place grâce à des **tableaux de bord retraçant l'activité et les résultats** obtenus en matière de propreté. Ces tableaux de bord seront rendus publics.

De la même façon, le traitement des signalements et des réclamations des administrés devra faire l'objet d'une attention particulière afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue du service rendu à l'usager.

3.3 Motiver les personnels, valoriser les métiers et communiquer

- **Valoriser les métiers** de la collecte et de la propreté vis-à-vis du grand public et créer du lien positif entre les agents de MPM et la population ;
- Faire de la **communication interne** un levier d'amélioration en permettant à tous les agents de la DPU d'accéder à l'ensemble des informations utiles, au bon moment et selon des modalités appropriées ;
- **Rémunération, avancement et promotion au mérite selon des critères objectifs** fixés à l'avance et connus de tous.
- Améliorer le fonctionnement par une démarche de **maîtrise des risques et de prévention.**

Il s'agit de passer d'un « cercle vicieux » où le rythme trop rapide d'exécution des tâches est source d'accidents, d'absences, d'inaptitudes et de non-qualité du service rendu à l'usager, à un **« cercle vertueux » basé sur la prévention, la formation et l'amélioration des conditions de travail.**

Afin d'améliorer la sécurité et l'organisation, une **démarche participative** est envisagée, avec la mise en place de groupes de travail thématiques sur des secteurs-tests. Cette démarche expérimentale pourra être mise en place après avis du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Associant tous les niveaux d'encadrement et la maîtrise, différents thèmes pourront être abordés, tels que l'organisation du travail, avec une exigence de qualité du travail, les véhicules, matériels et équipements, l'organisation du service et les méthodes de travail ou encore la compétence et la formation.

Tout le monde s'engage
Volet externe

Les résultats obtenus seront d'autant plus perceptibles par la population et par l'opinion publique que les efforts seront partagés, dans le cadre d'une démarche d'amélioration globale où chacun devient acteur de la propreté. C'est l'objet du volet externe du contrat local de propreté.

Celui-ci s'oriente selon trois axes principaux :

- les **engagements de la communauté urbaine en tant qu'animateur** de la démarche d'amélioration de la propreté sur le territoire;
- les **engagements** attendus de la part des **différents acteurs publics et privés** impliqués dans cette démarche;
- **les moyens envisagés** pour garantir dans la durée le respect de ces engagements et pour assurer la publicité des résultats obtenus.

1 – MPM animateur d'une démarche globale

L'objectif recherché est **d'améliorer l'efficacité du système et les résultats** en matière de propreté en positionnant la communauté urbaine non plus seulement comme un opérateur (approche curative) mais davantage comme un animateur (approche préventive) et comme un régulateur (approche répressive) susceptible **d'influencer réellement les comportements**.

1.1 – Une démarche au plus près des citoyens

La démarche d'amélioration globale de la propreté sera **animée et suivie au plus près du terrain, c'est-à-dire au niveau de la mairie** (mairie de secteur), sous la forme d'un **comité réunissant périodiquement tous les acteurs concernés**.

En tant que de besoin, un échelon territorial différent pourra être retenu de façon à traiter dans le détail les problématiques spécifiques d'un quartier ou d'une zone urbaine relevant de plusieurs arrondissements.

1.2 – Une approche globale : les comités de pilotage et de suivi de la propreté

Les comités de pilotage et de suivi de la propreté (CPSP), co-animés par un représentant de la communauté urbaine et un représentant de la commune/mairie de secteur, traiteront de l'ensemble des problématiques avec pour ambition de **trouver des solutions concrètes**, y compris dans des champs qui ne relèveraient pas directement de la responsabilité de la communauté urbaine mais pour lesquels MPM se chargera de solliciter les acteurs concernés.

L'objectif de ces comités ne se limitera donc pas à définir, critiquer, modifier et améliorer le dispositif public ou privé de propreté. **Il s'agira aussi de faire corriger et de dissuader les comportements des administrés** qui peuvent être à l'origine de la saleté, ou qui rendent plus difficile le travail des équipes en charge du nettoiement ou de la collecte des déchets.

Calendrier et modalités de mise en œuvre

Cette approche territoriale et globale sera mise en œuvre de manière progressive dans un calendrier resserré.
Les comités de pilotage et de suivi de la propreté (CPSP) seront installés dans l'ensemble des mairies de secteur et des communes à l'automne 2014.

2 – Faire s'engager les acteurs publics et privés

2.1 – Faire travailler ensemble les acteurs publics

Les citoyens ne comprennent pas les subtilités des répartitions de compétences entre MPM, les communes, les autres collectivités locales ou les autres opérateurs publics en matière de propreté. Ce qu'ils veulent, c'est tout simplement que leurs rues et leur ville soient plus propres qu'aujourd'hui.

Dans ces conditions, il n'est plus possible que **les acteurs publics** se renvoient la balle ou ne **coordonnent** pas davantage **leurs efforts pour que la perception et la réalité de la propreté progressent de manière visible sur notre territoire**.

Selon des formules juridiques à préciser (transfert de compétences et/ou de ressources, mutualisation, conventions de mise à disposition...), ou à travers des opérations de propreté concertées, il convient donc de **clarifier la répartition des rôles** et d'essayer de **placer sous un pilotage unique l'ensemble des équipes concourant à la propreté urbaine**.

- ⇨ Cette réflexion commune doit porter par exemple sur les tags, l'affichage sauvage, l'hygiène publique, la propreté des plages et de leurs environs, la propreté des parcs et jardins, la propreté des marchés et des emplacements, la problématique globale des arbres (herbes, tour des arbres, feuilles mortes…)

De manière connexe, il convient que **les différents services publics présents sur le territoire fassent réellement preuve d'exemplarité en matière de propreté**, pour eux-mêmes et dans la sensibilisation sur ce thème des populations qu'ils gèrent ou des publics qu'ils accueillent.

- ⇨ Des initiatives et des contacts seront pris en ce sens, par exemple auprès du monde éducatif, afin de démultiplier l'effet des campagnes d'information et de sensibilisation conduites ou envisagées par la communauté urbaine sur le thème de la propreté.

2.2 –Une logique d'engagements réciproques pour mobiliser les acteurs privés

L'organisation de la collecte et de la propreté ne peut être efficace que si les efforts sont réellement partagés par la population.

Aussi, face au constat de nombreuses civilités et infractions, par méconnaissance des règles, par négligence ou par facilité, il convient d'**associer étroitement les administrés et leurs représentants à cette démarche dans un contexte participatif**, d'emporter leur adhésion et **les rendre acteurs de la propreté.**

Il s'agit d'impliquer les différents producteurs de déchets dans des **groupes de concertation thématiques**, afin de rappeler aux **professionnels** ou à des **groupes de représentation citoyenne** les règles relatives à la collecte ou à la propreté, tout en favorisant l'innovation et les échanges de bonnes pratiques.

Ces démarches, déjà initiées par la communauté urbaine, doivent désormais être intensifiées et systématisées, selon une méthodologie et des principes définis conjointement avec les administrés et leurs représentants.

Calendrier et modalités de mise en œuvre

Juillet à octobre 2014 : définition des conventions-cadres avec les représentants des professionnels et des particuliers souhaitant s'impliquer dans la démarche : CIQ, CCI, CMA, associations de commerçants, organisations professionnelles, syndics d'immeubles…

Octobre à décembre 2014 : mise en œuvre avec les signataires des mesures collectives d'information et de sensibilisation définies dans les conventions-cadres

A compter de janvier 2015 : déclinaison des engagements dans une logique individualisée de proximité, avec l'appui des comités de pilotage et de suivi de la propreté (CPSP) mis en place dans chaque mairie de secteur et dans chaque commune volontaire

3 – Garantir le respect des engagements dans la durée et dans la transparence

Si l'on souhaite dépasser le stade des bonnes intentions et des engagements de principe, il convient impérativement **d'inscrire cette action dans la durée** et de mettre en place un **dispositif précis et rigoureux permettant d'en assurer le suivi et de mesurer l'évolution réelle des comportements,** que ce soit à l'échelle d'une ville, d'un quartier ou d'une profession.

3.1 – Un dispositif de suivi systématique

Les chartes ou les conventions-cadres devront systématiquement prévoir des **indicateurs de résultat et un dispositif de suivi des actions** qu'elles comportent. **Ces indicateurs et ce suivi seront rendus publics sur le site internet de MPM**.

⇨ Un référent sera nominativement désigné par chaque signataire afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle et de responsabiliser les différentes parties.

3.2 – Actualiser la réglementation (collecte/propreté)

Au-delà des chartes et des engagements, il convient de faire en sorte que la réglementation en vigueur soit le reflet des comportements souhaités et prenne en compte l'évolution des techniques et de l'environnement urbain.

Un état des lieux sera réalisé afin de **compiler les différents textes applicables** (règlement de collecte, arrêtés divers…) et le cas échéant de **les actualiser** ou de **les compléter** en lien avec les titulaires du pouvoir réglementaire correspondant.

Un travail de benchmarking sera également effectué pour **recueillir de bonnes idées en la matière dans des villes ou des communautés urbaines comparables.**

3.3 – Informer et associer les citoyens

Une campagne d'information soutenue sera conduite par MPM dans la durée, avec l'ensemble des partenaires qui souhaiteront s'y associer, **afin d'accélérer la prise de conscience collective et d'influencer positivement les comportements**.

L'association des citoyens à la prévention et à la détection des incivilités sera également de nature à préserver et à améliorer de manière visible l'état de l'espace public.

3.4 – Sanctionner les comportements non-vertueux et valoriser les bonnes pratiques

La dissuasion des comportements suppose une réflexion générale qui devra aboutir avant la fin de l'année 2014 : **redimensionnement de la police de la propreté** (dont les effectifs ont été fortement amputés ces dernières années), possibilité d'augmenter le nombre de personnes assermentées susceptibles de verbaliser, **coopération plus poussée avec la police municipale**, possibilité d'exploiter les constats effectués par le **dispositif de vidéo-protection**, modalités d'intervention sur l'ensemble du territoire marseillais et communautaire…

A l'inverse, **la valorisation des bonnes pratiques** - tant des particuliers que des professionnels - pourra prendre la forme de **prix ou de labels** (permettant de différencier positivement les administrés ou les commerçants qui ont un comportement citoyen et jouent le jeu de la propreté), de **cadeaux** voire d'**avantages financiers**

Calendrier et modalités de mise en œuvre

Juillet à octobre 2014 : définition et signature des chartes et conventions-cadres avec les représentants des professionnels et des particuliers, intégrant un dispositif de suivi

A compter de septembre 2014 *:* Intensification de la campagne de communication MPM sur le thème de la propreté

Octobre à décembre 2014 : actualisation du dispositif réglementaire (règlement de collecte, arrêtés…)

A compter de janvier 2015 : mise en œuvre du nouveau dispositif de verbalisation des comportements non-vertueux et des actions de promotion/valorisation des bonnes pratiques

MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

CONTRAL LOCAL DE PROPRETÉ : DES ENGAGEMENTS POUR RÉUSSIR ENSEMBLE !

Volet interne : MPM s'engage !

Travailler plus !

Travailler plus près !

Travailler mieux !

Travailler plus...

- Augmentation du temps de travail des agents en charge de la collecte et de la propreté,
- Instauration de 2 tournées au minimum, pour permettre la collecte des zones commerçantes après minuit en centre-ville,
- Mise en place d'une troisième intervention si le travail n'est pas fini ou pas satisfaisant,
- Une collecte assurée 7 jours sur 7 dans les noyaux villageois (dès 2015),
- Augmentation du temps d'intervention sur le terrain des cantonniers, de la propreté mécanisée et de l'enlèvement des encombrants,
- Redéploiement progressif d'effectifs de la collecte vers la propreté.

Travailler plus près...

- Un Comité de Pilotage et de Suivi de la Propreté (CPSP) créé et installé à l'automne dans chaque commune et dans chaque mairie de secteur,
- des moyens humains et matériels (cantonniers, machines, enlèvement des encombrants) regroupés pour plus d'efficacité au niveau des mairies de secteurs,
- Une fidélisation des cantonniers dans les quartiers,
- Une transparence sur les effectifs et les fréquences de nettoiement des rues,
- Plus de réactivité et de proximité (encombrants, identification des points noirs dans les quartiers, brigades automnales...).

Travailler mieux…

- Modernisation des pratiques managériales,
- Clarification des règles, des procédures, des consignes de travail,
- Exigences accrues envers les agents de maîtrise et les managers, responsabilisation et soutien de l'encadrement,
- Objectif de certification du service rendu à l'horizon de trois ans,
- Création d'indicateurs de propreté rendus publics.

VOLET EXTERNE:
Tout le monde s'engage !

MPM, animateur

Acteurs publics : pour une mise en synergie

Acteurs privés : chartes d'engagements

La communication, levier du changement

Dissuasion des comportements non-vertueux et illégaux

Valorisation des bonnes pratiques

MPM, animateur d'une démarche de propreté globale sur son territoire

- En mettant en place des comités de pilotage et de suivi de la propreté (CPSP);
- En optimisant le dispositif de propreté **et** en agissant à la source pour éviter la saleté.

Une mise en synergie des acteurs publics par

- Une approche globale de la propreté, une mise en place d'opérations concertées et un pilotage unifié,
- Une exemplarité des services publics,
- L'accentuation de l'éducation à la propreté.

Les acteurs privés mobilisés

Mobilisation des acteurs privés à travers des chartes d'engagements réciproques

- *EX : CIQ, CCI, CMA, associations de commerçants, organisations professionnelles, syndics d'immeubles…*

La communication, levier du changement

- Campagne intensive généraliste sur le réseau d'affichage à disposition de MPM,
- Campagnes partenariales ciblées,
- Publication des engagements et des indicateurs de suivis.

Valorisation des bonnes pratiques

- Labels propreté,
- Cadeaux, voire incitations financières pour encourager les acteurs particulièrement vertueux.

Dissuasion des comportements non-vertueux et illégaux

- Actualisation de la **règlementation** en matière de collecte et de propreté,
- Renforcement de la **répression** :
  - nombre d'agents assermentés
  - méthodes de travail (territorialisation, usage de la vidéo-protection).

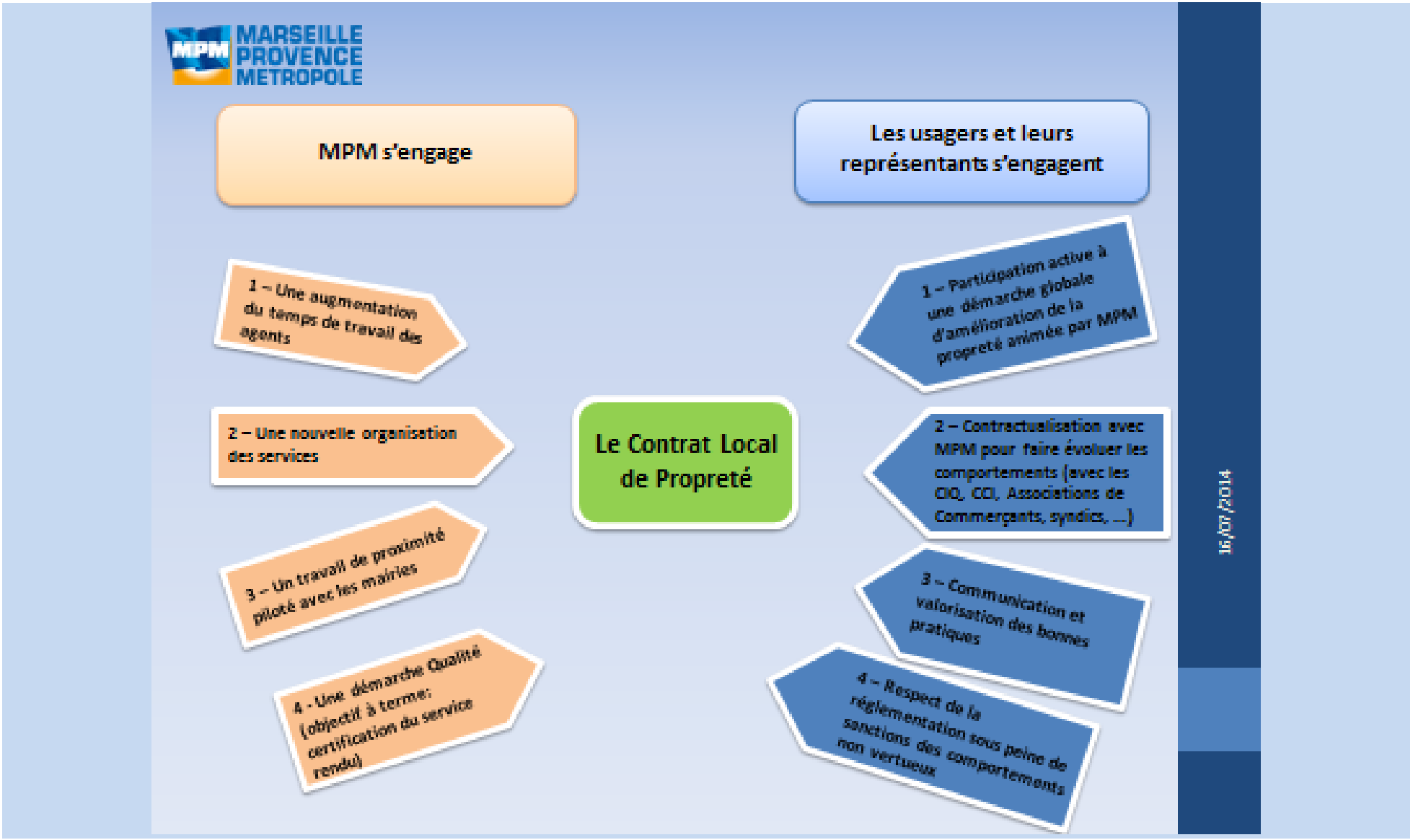
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
MPM s'engage
Les usagers et leurs représentants s'engagent
1 – Une augmentation du temps de travail des agents
2 – Une nouvelle organisation des services
3 – Un travail de proximité piloté avec les mairies
4 - Une démarche Qualité (objectif à terme: certification du service rendu)
Le Contrat Local de Propreté
1 – Participation active à une démarche globale d'amélioration de la propreté animée par MPM
2 – Contractualisation avec MPM pour faire évoluer les comportements (avec les CIQ, CCI, Associations de Commerçants, syndics, ...)
3 – Communication et valorisation des bonnes pratiques
4 – Respect de la réglementation sous peine de sanctions des comportements non vertueux
16/07/2014